



NOTICE D'UTILISATION - CONDITIONS DE GARANTIE

Vous venez d'acquérir du matériel **Mirichaud** et nous vous en remercions.

DESCRIPTION GENERALE

Meuble d'animation permettant de maintenir en température ou de cuire (selon les modèles) des aliments ou des plats préparés.

Les informations relatives aux caractéristiques électriques du meuble sont inscrites sur la plaque signalétique au dos de l'appareil.

Nos meubles bénéficient également d'un numéro de série permettant son authentification.

INSTALLATION

Le meuble ne doit pas être exposé à la pluie.

Il doit être installé sur un châssis prévu à cet effet (voir rubrique « accessoires » sur notre site) ou sur un support (table, comptoir) suffisamment solide pour supporter son poids.

Si le meuble doit être mis en place très près d'un mur, d'une cloison, d'un meuble de cuisine, de bordures décoratives etc... il est recommandé que ceux-ci soient fait d'un matériau non combustible. Si ce n'est pas le cas, ils doivent être recouverts d'un matériau approprié, bon isolant thermique non combustible, une attention toute spéciale étant accordée aux règlements de prévention des incendies.

RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Le meuble doit obligatoirement être connecté à la terre, le constructeur décline toute responsabilité en cas de non application de cette norme de sécurité.

En amont du meuble doit être installé un disjoncteur différentiel 30mA (Unipolaire pour des meubles en 230V et tétrapolaire pour des meubles en 380V)

Ce disjoncteur doit, en cas d'urgence, être aisément accessible.

L'installation électrique sur laquelle vient se brancher le meuble doit être conforme aux normes électriques en vigueur. Le constructeur ne saurait être tenu responsable des dommages pouvant être causés suite à une installation défectueuse.

Eviter de brancher le meuble sur une multiprise comportant d'autres appareils électriques.

Avant de mettre le meuble sous tension, s'assurer que les branchements sont conformes et que le câble d'alimentation n'est pas endommagé. Si tel était le cas, ne pas utiliser le matériel et faire remplacer le câble par un technicien agréé.

INTERVENTION SUR LE MEUBLE

Dès lors qu'il est raccordé au réseau électrique suivant nos spécifications, notre meuble ne nécessite, en principe, aucune intervention.

Toute intervention sur le meuble de quelque nature qu'elle soit, doit impérativement faire l'objet d'un accord préalable écrit et signé de notre part, sans quoi notre responsabilité serait totalement dérogée et la garantie définitivement annulée à compter du début de l'intervention sur le meuble.

Toute intervention sur le meuble, avec notre accord écrit et signé, ne peut être réalisée que par un technicien agréé (électricien) après avoir débranché, isolé et laissé refroidir le meuble.

RISQUES EVENTUELS

Nos meubles sont fabriqués dans les règles de l'art, conformément à la législation en vigueur. Leur fonctionnement et leur entretien dans des conditions normales d'utilisation ne présente donc pas de danger particulier.

Cependant, toute utilisation non-conforme présente des risques d'endommagement de nos meubles, de blessures pour l'utilisateur ou des tiers.

Le meuble ne peut donc être utilisé que pour son usage prévu.

ENTRETIEN

Avant d'effectuer toute opération de nettoyage et d'entretien, il est impératif de débrancher le meuble. Tenir compte d'un délai de 2 heures, permettant aux parties chauffantes de descendre en température avant de commencer le nettoyage.

Nettoyer le meuble à l'aide d'une éponge humide et d'un produit détergent domestique neutre conforme aux règles d'hygiène alimentaire. Rincer avec une éponge et essuyer soigneusement avec un chiffon. Ne jamais rincer à grande eau.

Ne jamais utiliser de produits abrasifs, de solvants, de produits inflammables, de produits chlorés ainsi que des produits soufrés.

L'utilisation d'un jet d'eau à haute pression ainsi que le lavage à grande eau sont formellement interdits.

Meuble avec plateau granit

La pierre étant un matériau naturel, la couleur peut s'altérer au fil du temps au contact des graisses alimentaires.

GARANTIE

Notre matériel est garanti 2 ans pièces et main d'œuvre. La garantie s'applique dès l'achat du matériel, la facture faisant foi. Le retour du matériel en usine se fera après accord avec le constructeur et au frais de l'acheteur.

La garantie ne s'appliquera pas :

- Si le matériel n'a pas été utilisé dans les conditions pour lesquelles il a été construit.
- En cas de détérioration ou accident provenant de négligence, défaut d'entretien ou de surveillance.
- Si le matériel a été transformé ou réparé par des personnes non habilitées.
- Si la plaque signalétique a été falsifiée, altérée, rendue illisible ou supprimée.
- Pour des dommages causés par une installation électrique non conforme.
- Pour des dommages causés par la foudre, l'incendie, l'excès d'eau ou toutes conditions climatiques excessives.
- Pour une usure normale du matériel (rayure sur plaque de cuisson, éventuelle déformation de la plaque de cuisson, rayure sur l'appareil, choc divers).

MISE AU REBUT



Les *Equipements Electriques et Electroniques* (DEEE) MIRICHAUD relèvent de l'une des 10 catégories sur la réglementation des *Déchets Electriques et Electroniques* conformément au Code de l'Environnement.

Ces équipements contiennent des matériaux pouvant être dangereux pour la santé humaine et l'environnement. **Ainsi, les déchets (DEEE) professionnels ne se jettent ni en *Déchets Industriels Banals* (DIB), ni en ferraille.**

Le Code de l'Environnement nous impose donc l'organisation, le financement et le recyclage des DEEE.

MIRICHAUD est adhérent au service ECO SYSTEMES PRO qui garantit la collecte, le recyclage et la dépollution des équipements électriques professionnels usagés dans le respect des plus hautes exigences environnementales.

ECO SYSTEMES PRO est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

ECO SYSTEMES PRO vous propose 2 solutions de reprise pour vos équipements électriques en fin de vie :

Pour un seuil inférieur à 500Kg, vous pouvez déposer sans frais avec prise de rendez-vous vos DEEE dans des points d'apports.

Liste consultable sur : WWW.ECO-SYSTEMES-PRO.FR

Pour un seuil supérieur à 500Kg, un enlèvement gratuit sur site peut-être organisé sur prise de rendez-vous.

Plus d'infos sur : WWW.ECO-SYSTEMES-PRO.FR